

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 18/06/2014 Date de révision: 02/01/2019 Remplace la fiche: 18/01/2017 Version: 2.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : 2L-DETECT'FUITES

Code du produit : 770112 Identification du produit : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel

: Industriel Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Solution aqueuse pour la détection de fuites

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

2L Chimie

1 rue de la touche 41500 avaray france T 06 83 36 14 76 2lchimie@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgeurgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 3 H229

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H229 - Récipient Sous pression: peut éclater Sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 - Ne pas respirer les aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases supplémentaires : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Réservé à un usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| 3 | | | |
|-------------------|---|-------|---|
| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
| Protoxyde d'azote | (N° CAS) 10024-97-2 (N° CE) 233-032-0 (N° REACH) 01-2119970538-25 | 2 - 5 | Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Liq.), H280 STOT SE 3, H336 |

02/01/2019 (Version: 2.3) FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Morpholine | (N° CAS) 110-91-8 (N° CE) 203-815-1 (N° Index) 613-028-00-9 (N° REACH) 01-2119496057-30 | < 0,5 | Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 |
|---|--|-------|--|
| 2-méthoxyéthanol; éther monométhylique d'éthylène glycol substance de la liste candidate REACH (2-Methoxyethanol) substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires | (N° CAS) 109-86-4 (N° CE) 203-713-7 (N° Index) 603-011-00-4 | < 0,1 | Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Repr. 1B, H360FD |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les

difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les veux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation. Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Symptômes/effets après ingestion : Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Reactivité en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes d'azote.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections

d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Mesures générales : Mesures à prehdre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des

fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.1. Pour les non-secouristes

: Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone. Procédures d'urgence

6.1.2. Pour les secouristes

: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation Equipement de protection adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les

yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux du domaine public. potables.

02/01/2019 (Version: 2.3) FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Sable. Terre. Vermiculite.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques

Mesures d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage

: Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé:

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

. Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Allemagne

8.1. Paramètres de contrôle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| Morpholine (110-91-8) | | |
|------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| UE | Nom local | Morpholine |
| UE | IOELV TWA (mg/m³) | 36 mg/m³ |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 10 ppm |
| UE | IOELV STEL (mg/m³) | 72 mg/m³ |
| UE | IOELV STEL (ppm) | 20 ppm |
| France | Nom local | Morpholine |
| France | VME (mg/m³) | 36 mg/m³ |
| France | VME (ppm) | 10 ppm |
| France | VLE(mg/m³) | 72 mg/m³ |
| France | VLE (ppm) | 20 ppm |
| France | Note (FR) | Valeurs règlementaires contraignantes |

02/01/2019 (Version: 2.3) FR (français) 3/8

TRGS 910 Notes sur la concentration admissible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| 2-methoxyethano | l; éther monométhylique d'éthylène glycol (109-86-4) | |
|-----------------|--|---|
| UE | Nom local | 2-Methoxyethanol |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 1 ppm |
| UE | Notes | skin |
| France | Nom local | Méthylglycol (2-Méthoxyéthanol) |
| France | VME (mg/m³) | 3,2 mg/m³ |
| France | VME (ppm) | 1 ppm |
| France | Note (FR) | Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée; substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B |
| Allemagne | TRGS 910 Notes sur la concentration admissible | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut être calculée d'avance et doit être contrôlée avant utilisation. Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

| es |
|----|
| |
| ł |

État physique : Liquide Couleur : Incolore. Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

: 10 - 10.5 pН

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible Point de fusion Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité relative de vapeur à 20 °C

Densité relative : 1 (PA) Solubilité : Soluble.

Log Pow : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Propriétés explosives

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

02/01/2019 (Version: 2.3) FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 % (0 g/l)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles. Protéger du gel. Eviter le contact avec les surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| 1 | ľ | Ι. | In | format | ions sur | les effets | toxicol | ogiques | |
|---|---|----|----|--------|----------|------------|---------|---------|--|

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) · Non classé

| Mor | pholine (| (110-91-8) | |
|-----|-----------|------------|--|
| | | • | |

| morpholine (110-91-6) | | |
|----------------------------|------------|--|
| DL50 orale rat | 1910 mg/kg | |
| DL50 cutanée lapin | 500 mg/kg | |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 8 mg/l/4h | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 10 - 10,5

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 10 - 10,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

: Non classé Danger par aspiration

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

DETECTEUR DE FUITES AERO'VERT

| Identification du produit | Aéroso |
|---------------------------|--------|

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

ol

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

02/01/2019 (Version: 2.3) FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

DETECTEUR DE FUITES AERO'VERT

Biodégradable. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets Recommandations pour le traitement du

produit/emballage Ecologie - déchets : Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID | |
|--|---|--|---|---|--|
| 14.1. Numéro ONU | | | <u> </u> | <u> </u> | |
| UN 1950 | UN 1950 | UN 1950 | UN 1950 | UN 1950 | |
| 14.2. Désignation officie | lle de transport de l'ONU | | | | |
| AÉROSOLS | AEROSOLS | Aerosols, non-flammable | AÉROSOLS | AÉROSOLS | |
| Description document de tr | ansport | | | | |
| UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E) | UN 1950 AEROSOLS, 2.2 | UN 1950 Aerosols, non- flammable, 2.2 | UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 | UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 | |
| 14.3. Classe(s) de dange | r pour le transport | | | | |
| 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | 2.2 | |
| | | | | | |
| 14.4. Groupe d'emballaç | де | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5A

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E0 Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02 : PP87, RR6, L2 Dispositions spéciales d'emballage (ADR)

Dispositions particulières relatives à l'emballage en

commun (ADR)

Catégorie de transport (ADR) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14

02/01/2019 (Version: 2.3) FR (français) 6/8

: MP9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Dispositions spéciales

de transport - Chargement, : CV9, CV12

déchargement et manutention (ADR)

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH ≥ 0.1 % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Teneur en COV : 0 % (0 g/l

Autres informations, restrictions et dispositions

légales

: Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

15.1.2. Directives nationales

| France | | | |
|---------|--|-------------|-------|
| No ICPE | Installations classées Désignation de la rubrique | Code Régime | Rayon |
| NEANT | NEANT | | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement: | | | | |
|----------------------------|-----------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Rubrique | Élément n | nodifié | Modification | Remarques |
| 3 | Composition composant | on/informations sur les ts | Modifié | |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Imp. DL4.

| Texte intégral des phrases H et EUH: | | | |
|--------------------------------------|--|--|--|
| Acute Tox. 3 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 | | |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 | | |
| Acute Tox. 4 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4 | | |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 | | |
| Aerosol 3 | Aérosol, catégorie 3 | | |

02/01/2019 (Version: 2.3) FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, catégorie 3 |
|-------------------|---|
| Ox. Gas 1 | Gaz comburants, catégorie 1 |
| Press. Gas (Liq.) | Gaz sous pression : Gaz liquéfié |
| Repr. 1B | Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H270 | Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit